

La commune de Chambord doit être la seule des 36 700 communes françaises où le maire et le conseil municipal sont pratiquement privés des pouvoirs que la Constitution et la loi donnent à tous les maires de France.

Cela fait plusieurs fois qu'avec Jacqueline Gourault et Jeanny Lorgeoux, nous avons défendu un amendement, soutenu par le gouvernement, pour rendre à la commune ses droits et instaurer une convention entre l'établissement public qui gère certaines compétences à l'intérieur du parc de Chambord et la commune qui y est incluse.

Chacun pourra lire le débat intégral ci-dessous et se faire son idée.

Pour ma part, je constate que depuis des années et des mois, bien des acteurs, des intérêts sans doute, se mobilisent pour faire échouer ce qui est simplement la restitution de ses droits à une commune française.

Certains demandent ouvertement la suppression de la commune et sa fusion d'office avec une commune voisine.

Pour moi, et pour les signataires de ces amendements, c'est une question « essentiellement, profondément et foncièrement républicaine ».

Jean-Pierre Sueur

Lire :

>> [Le compte-rendu intégral du débat](#)

>> Les amendements [Sueur](#) et [Gourault/Lorgeoux](#)

>> [La dépêche AFP](#)

.